

Comité canadien de l'UNICEF

États financiers
31 décembre 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Comité canadien de l'UNICEF

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Comité canadien de l'UNICEF** [«UNICEF Canada»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'UNICEF Canada au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants d'UNICEF Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider UNICEF Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'UNICEF Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'**UNICEF Canada**;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'**UNICEF Canada** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener **UNICEF Canada** à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 26 avril 2019

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Comité canadien de l'UNICEF

États de la situation financière

Aux 31 décembre

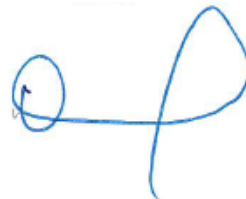
	2018	2017
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 550 940	13 340 063
Débiteurs	510 514	570 026
Charges payées d'avance	289 983	136 365
Total de l'actif à court terme	15 351 437	14 046 454
Immobilisations, montant net <i>[note 4]</i>	227 504	325 615
	15 578 941	14 372 069
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Sommes à payer à l'UNICEF <i>[notes 1 et 3]</i>	12 294 824	10 668 885
Créditeurs et charges à payer	1 239 571	1 807 370
Apports reportés <i>[note 6]</i>	479 756	232 913
Total du passif à court terme	14 014 151	12 709 168
Engagements <i>[note 12]</i>		
Actif net		
Actif net non affecté <i>[note 7]</i>	227 504	325 615
Actif net grevé d'affectations internes <i>[note 8]</i>	1 337 286	1 337 286
Total de l'actif net	1 564 790	1 662 901
	15 578 941	14 372 069

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Administrateur



Administrateur

Comité canadien de l'UNICEF

États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Campagnes de financement	30 172 459	30 297 477
Subventions gouvernementales et autres [note 9]	3 536 638	5 512 324
Fonds de contrepartie du gouvernement [note 10]	—	2 241 649
Ventes de produits	499 653	545 403
Autres produits	191 775	89 302
	34 400 525	38 686 155
Charges [note 11]		
Programmes		
Contributions à des programmes internationaux [note 1]	19 131 390	20 911 541
Fonds de contrepartie du gouvernement [note 10]	—	2 241 649
Programme d'intérêt public et programmes canadiens [note 11]	3 716 249	4 018 566
	22 847 639	27 171 756
Produits [note 11]	43 313	29 074
Financement et administration [note 11]		
Campagnes de financement	10 088 110	8 756 110
Administration	1 519 574	2 826 347
	11 607 684	11 582 457
	34 498 636	38 783 287
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(98 111)	(97 132)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité canadien de l'UNICEF

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre

	2018		2017	
	Grevé d'affectations internes		Total	Total
	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	325 615	1 337 286	1 662 901	1 760 033
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(98 111)	—	(98 111)	(97 132)
Actif net à la fin de l'exercice	227 504	1 337 286	1 564 790	1 662 901

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité canadien de l'UNICEF

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(98 111)	(97 132)
Ajout d'un élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	153 650	167 231
	<u>55 539</u>	70 099
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement, montant net	<u>1 210 877</u>	3 013 028
Flux de trésorerie de fonctionnement	<u>1 266 416</u>	3 083 127
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	<u>(55 539)</u>	(70 099)
Flux de trésorerie d'investissement	<u>(55 539)</u>	(70 099)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 210 877	3 013 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>13 340 063</u>	10 327 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>14 550 940</u>	13 340 063

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

1) Nature de l'organisme et relation avec l'UNICEF

Le comité canadien de l'UNICEF [«UNICEF Canada»] est le partenaire officiel au Canada du Fonds des Nations Unies pour l'enfance [«UNICEF»]. UNICEF Canada est une société constituée sans capital social selon la *Loi sur les corporations canadiennes* par des lettres patentes datées du 22 septembre 1969, et compte des membres faisant partie de son conseil d'administration ainsi que d'autres membres, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration d'UNICEF Canada. UNICEF Canada est passée à la nouvelle *Loi sur les corporations canadiennes* en 2013. UNICEF Canada est un organisme de bienfaisance enregistré, autorisé à émettre des reçus officiels de dons aux fins d'impôt sous le numéro d'enregistrement 122680572RR001, et est donc exempt d'impôts tant que les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sont respectées.

UNICEF Canada a pour objectif :

- de recueillir et de recevoir des fonds pour appuyer le travail de l'UNICEF;
- de stimuler l'intérêt des Canadiens et de leur gouvernement pour la protection des droits des enfants dans le monde, de diffuser de l'information à ce sujet et de favoriser l'engagement envers cette cause.

UNICEF Canada est partie à une entente de coopération avec l'UNICEF, qui établit entre autres que les fonds nets recueillis, après déduction des charges liées au programme d'intérêt public et aux programmes canadiens, seront transférés à l'UNICEF aux fins du financement de programmes approuvés par son comité de direction.

Puisque l'obligation de transférer des fonds à l'UNICEF survient pendant la période où les fonds sont recueillis, les sommes à transférer sont passées en charges [contributions à des programmes internationaux] au cours de la même période.

2) Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont dressés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* [«CPA Canada»], qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

Constatation des produits

UNICEF Canada utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, étant donné que les promesses de dons ne sont pas légalement exécutoires. Les subventions non affectées sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont constatés dans les produits lorsqu'ils sont initialement comptabilisés dans les comptes. Les apports grevés d'affectations externes sont initialement reportés puis comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Les ventes de produits sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

Instrument financiers

Les instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les sommes à payer à l'UNICEF et les créditeurs et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

À moins d'indication contraire, la direction croit qu'UNICEF Canada n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de marché, de crédit ou de liquidité importants découlant des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des placements à court terme ayant une échéance à court terme d'environ trois mois ou moins.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges à un taux annuel selon la méthode de l'amortissement linéaire, conçue pour amortir le coût d'un actif sur sa durée de vie utile estimative comme suit :

Immobilisations corporelles	
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %
Améliorations locatives	Selon les modalités des baux

Actifs incorporels

Logiciels	20 %
-----------	------

Régime de retraite des employés

UNICEF Canada participe à un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations à ce régime sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Répartition des charges

Les salaires, les avantages sociaux et les coûts liés à d'autres éléments aux fins du soutien général, comme les finances, les ressources humaines et les technologies de l'information, et les frais d'occupation des locaux du siège social compris dans les charges d'administration, sont répartis entre les autres éléments présentés dans l'état des résultats, selon une estimation en pourcentage du temps que le personnel de chaque service a consacré à des tâches liées à chacun des éléments.

3) Opérations entre parties liées

Les sommes à verser à l'UNICEF sont exigibles avant le 30 juin 2019 [30 juin 2018 pour l'exercice 2017] et ne portent pas intérêt.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a reçu de l'UNICEF des apports totalisant 2 384 840 \$ [2 002 236 \$ en 2017] aux fins des campagnes de financement, dont un montant de 2 000 000 \$ [1 769 323 \$ en 2017] a été comptabilisé à titre de produits au cours de l'exercice [note 9] et un montant de 384 840 \$ [232 913 \$ en 2017], à titre d'apports reportés [note 6].

Ces opérations sont survenues dans le cadre normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu entre les deux parties.

4) Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	594 718	585 172	9 546
Matériel informatique	916 960	780 469	136 491
Améliorations locatives	540 884	530 697	10 187
Actifs incorporels			
Logiciels	765 309	694 029	71 280
	2 817 871	2 590 367	227 504
	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	594 718	575 350	19 368
Matériel informatique	878 399	709 851	168 548
Améliorations locatives	536 867	508 056	28 811
Actifs incorporels			
Logiciels	752 348	643 460	108 888
	2 762 332	2 436 717	325 615

5) Facilité de crédit

UNICEF Canada a une facilité de crédit à vue renouvelable non garantie de 1 000 000 \$. L'intérêt sur la ligne de crédit à vue est payable au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune somme n'avait été prélevée sur la facilité.

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

6) Apports reportés

Les apports reportés comprennent les fonds non dépensés reçus de l'UNICEF ainsi que les apports désignés, comme il est indiqué ci-dessous :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	232 913	—
Apports reportés reçus	12 247 862	18 718 397
Montant comptabilisé dans les produits	(12 001 019)	(18 485 484)
Solde à la fin de l'exercice	479 756	232 913

7) Actif net non affecté

L'actif net non affecté correspond à la valeur comptable nette des immobilisations d'UNICEF Canada.

8) Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes est constitué du produit de la vente de biens et est destiné à l'achat futur de biens, pour lesquels l'approbation préalable du conseil d'administration est nécessaire.

9) Subventions gouvernementales et autres

Les subventions gouvernementales et autres se composent de ce qui suit :

	2018	2017
	\$	\$
Affaires mondiales Canada	1 313 141	3 743 001
UNICEF [note 3]	2 223 497	1 769 323
	3 536 638	5 512 324

10) Fonds de contrepartie du gouvernement

Le gouvernement du Canada crée des fonds d'aide aux victimes de diverses crises mondiales et a octroyé des fonds directement à l'UNICEF. UNICEF Canada comptabilise la partie de ces apports octroyés directement à l'UNICEF par le gouvernement du Canada qui correspond aux efforts d'UNICEF Canada. Les fonds de contrepartie du gouvernement sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Crise alimentaire mondiale	—	2 241 649
	—	2 241 649

Comité canadien de l'UNICEF

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

11) Répartition des charges

Certaines charges administratives sont réparties entre les éléments présentés dans l'état des résultats comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Programme d'intérêt public et programmes canadiens	979 838	964 687
Produits	27 282	23 660
Campagnes de financement	1 176 820	131 973
	2 183 940	1 120 320

12) Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation pour des locaux sont comme suit :

	\$
2019	273 536
2020	295 578
2021	266 006
2022	254 315
2023	254 315
Par la suite	1 509 159
	2 852 909

Le 14 novembre 2018, UNICEF Canada a conclu un nouveau contrat de location pour des locaux, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019. Les paiements annuels minimaux futurs prévus en vertu de ce contrat de location-exploitation sont compris dans les montants ci-dessus.

En plus des loyers minimaux, les contrats de location de bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

13) États financiers comparatifs

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états financiers présentés précédemment afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2018.